



Enseignement catholique : fournisseur d'accès au séparatisme scolaire

Il existe dans notre pays un séparatisme aussi redoutable que silencieux, qui ne fait ni l'objet de débats médiatiques, ni de livres choc, ni d'actions des gouvernements. Il s'agit de la sécession scolaire que met en œuvre la frange la plus favorisée de la population au bénéfice de ses propres enfants, avec le concours actif de l'enseignement privé catholique (1).

Le 22 juillet dernier est parue une étude de la Depp (2) portant sur la mixité sociale des collèges. Cette étude aborde un sujet sensible, car c'est bien au collège qu'on observe le plus fort taux d'évitement de l'établissement de secteur, notamment à l'entrée en sixième.

Dans cette étude, la Depp a observé qu'à la rentrée 2021, 43% des élèves issus de milieux défavorisés étaient accueillis dans les collèges publics. Ce taux descend à 18% dans les collèges privés.

A l'inverse, l'enseignement privé scolarise près de 41% d'élèves issus de milieux sociaux très favorisés, soit deux fois plus que l'enseignement public.

L'étude montre aussi que de 1989 à 2021, l'écart de composition sociale s'est creusé entre les collèges privés et publics : les premiers scolarisent toujours plus d'élèves issus de CSP+ et moins d'élèves issus de milieux défavorisés. Ce séparatisme scolaire florissant invalide tous les discours de l'enseignement catholique en faveur de la mixité sociale.

Aujourd'hui, les collèges privés ont atteint un point culminant de ségrégation des élèves, avec une composition sociale très élitiste en comparaison du secteur public. Cela contribue fortement à l'érosion de la mixité sociale à l'École, au détriment de la réussite de tous les élèves et de la laïcité.

Pour le CNAL, ces résultats n'ont rien de surprenant et confirment l'impasse de la politique de financement public de l'enseignement privé qui, en séparant la jeunesse de notre pays, représente un danger pour notre avenir démocratique.

Au moment où le ministre de l'Éducation nationale évoque – avec justesse – la nécessité de favoriser la mixité sociale à l'École, le CNAL affirme que cet objectif ne pourra être atteint en épargnant, comme de coutume, le principal fournisseur d'accès au séparatisme scolaire.

1. *Les établissements d'enseignement privés sont à 96% catholiques*
2. *Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance*

Paris, le 9 septembre 2022.